

COMMUNE de DOLUS-LE-SEC

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 22 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le jeudi vingt-deux mars, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Dolus-Le-Sec, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Régis GIRARD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 12

Date de convocation au conseil municipal : 15 mars 2018

PRESENTS : Girard Régis, Champigny Jean-Louis, Doucet Nadine, Tardy Bruno, Joubert Jacky, Brossard Marie-Pierre, Desforges Éric, Lempeseur Emmanuel, Locoche Alain, Grégoire Benjamin, Moricet Sandrine et Vallée Marie-Claire.

ABSENTS EXCUSES : Denis Cédric, Labbé Annie et Renault Anne-Marie.

Monsieur Eric DESFORGES a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Cantine : projet convention constitutive d'un groupement de commandes

Vote des taux d'imposition 2018

Budget 2018 – inscription des nouveaux programmes

Questions diverses

Délibération n° 2018-7-1.4

Objet : Cantine - projet convention constitutive d'un groupement de commandes

La commune de Reignac-sur-Indre et la commune de Dolus-le-Sec ont confié respectivement leur marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide à la Société Les Toques Régionales (Groupe Convivio). Les deux contrats arrivent à échéance le 31/08/2018.

Il convient donc de procéder à une nouvelle consultation.

Afin de permettre des économies d'échelles ainsi que la mutualisation des procédures de passation des marchés, la commune de Reignac-sur-Indre et la commune de Dolus-le-Sec souhaitent une nouvelle fois créer un groupement de commandes en application de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Cette démarche conjointe nécessite la signature d'une convention entre les deux parties.

La convention proposée en annexe a ainsi pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes.

Elle entre en vigueur, pour chacun des membres, à partir de la date de signature de la convention par le dernier de ses membres et prendra fin à l'attribution des marchés.

La commune de Reignac-sur-Indre est désignée coordonnateur du groupement.

A ce titre, elle sera chargée de la gestion de la procédure de consultation dans le respect de la réglementation relative aux marchés publics.

Par ailleurs, il y a lieu de constituer une commission ad hoc du groupement de commandes, laquelle sera compétente pour l'attribution des marchés passés dans le cadre dudit groupement.

La commission ad hoc est une commission d'élus spécifiquement créée pour le présent groupement de commandes sur la base d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant par membre.

Après avoir pris connaissance de la convention et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- désigne pour représenter la commune de Dolus-le-Sec au sein de la commission ad hoc du groupement de commandes
- M. Régis GIRARD, Maire, comme membre titulaire de la commission ad hoc du groupement,
- Mme Nadine DOUCET, 2^{ème} adjointe, comme membre suppléant de la commission ad hoc du groupement.
- autorise l'adhésion de la commune de Dolus-le-Sec au groupement de commandes ;
- accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ;
- accepte la composition de la commission ad hoc du groupement de commandes telle que proposée en y ajoutant la présence, à titre consultatif, d'un représentant du personnel de restauration et d'un représentant des parents d'élèves.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir.

Délibération n° 2018-8-7.2

Objet : Vote des taux d'imposition 2018

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition pour 2018 et invite le Conseil Municipal à voter les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière du bâti et de la taxe foncière du non bâti.

Après étude et après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide de reconduire les taux comme suit :

Taxe d'habitation	12.12%
Taxe foncière bâti	15.84%
Taxe foncière non bâti	37.60%

L'application de ces taux donne un produit fiscal de 179 430 €.

Budget 2018 – inscription des nouveaux programmes

Monsieur le Maire présente le projet de budget 2018 qui reprend les résultats du compte administratif 2017.

Les opérations suivantes sont inscrites en section d'investissement :

Opérations

Acquisition tondeuse autoportée	22 500€
Voirie	60 000 €
Voirie (actes Mézière) :	1 500 €
Cour de l'école	17 280 €
Signalétique :	2 675 €
Cimetière columbarium	10 000 €
Eclairage public	11 000 €
Toiture annexe bibliothèque	13 000 €
Acquisition matériel	6 700 €
Maitrise d'œuvre aménagement rue de l'éolienne	6 000 €

Questions diverses

- Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à la demande de subvention de la DDEN.
- Repas du 8 mai
- Prochaines réunions de Conseil Municipal : Mardi 27 mars 2018 à 18h30 – Lundi 23 avril 2018 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.